



Combien coûte une Médiation Familiale ?

L'entretien d'information est gratuit.

En ce qui concerne les entretiens suivants, une participation financière vous sera demandée. Elle sera calculée en fonction de vos revenus et du barème suivant :

Barème national à compter du 1 ^{er} janvier 2010		
Revenus mensuels (R*)	Participation / séance / personne	Plancher et Plafond pour chaque tranche de revenus
R < Rsa de base	2 €	2 €
Rsa de base < R < Smic	5 €	5 €
Smic < R < 1200 €	5 € + 0,3% R	de 8 € à 9 €
1200 < R < 2200 €	5 € + 0,8% R	de 15 € à 23 €
2200 < R < 3800 €	5 € + 1,2% R	de 32 € à 51 €
3800 < R < 5300 €	5 € + 1,5% R	de 62 € à 85 €
R > 5300 €	5 € + 1,8% R	Dans la limite de 131 € par personne

Les montants résultant du calcul de la participation familiale sont arrondis à l'euro le plus proche

(* R est le revenu mensuel moyen des 3 derniers mois)

Exemple : si vous avez un revenu R mensuel moyen de 1500 €, votre contribution sera de : 5 € + (1500 x 0,8 %) = 17 € par entretien